

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS48/23
22 janvier 2009

(09-0279)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES CONCERNANT LES VIANDES ET LES PRODUITS CARNÉS (HORMONES)

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par l'Australie

La communication ci-après, datée du 16 janvier 2009 et adressée par la délégation de l'Australie à la délégation des Communautés européennes, à la délégation du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le Mémorandum d'accord), l'Australie informe le Canada que, en raison de son intérêt commercial substantiel, elle désire être admise à participer aux consultations demandées par les Communautés européennes dans la communication intitulée *Communautés européennes – Mesures concernant les viandes et les produits carnés (Hormones) – Recours des Communautés européennes à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends* et distribuée aux Membres de l'OMC le 8 janvier 2009 (document WT/DS48/21).

L'Australie a des intérêts commerciaux substantiels dans cette affaire. En 2007 elle a été le principal exportateur mondial, en valeur, de produits à base de viande de bœuf, y compris de produits provenant d'animaux traités avec des hormones. Ces exportations se sont élevées à plus de 3,7 milliards de dollars EU pour l'année civile 2007. L'Australie exporte aussi des produits ne provenant pas d'animaux traités avec des hormones vers les États membres de l'Union européenne; ces exportations se sont élevées à 91 millions de dollars EU pour l'exercice 2007-2008.

En outre, l'Australie était tierce partie au différend initial *CE – Hormones* qui a donné lieu aux obligations de mise en conformité qui font l'objet des présentes consultations, et elle était également tierce partie au différend *Canada – Maintien de la suspension (Hormones)* (DS321), étroitement lié au premier.
